

à

Mesdames et Messieurs les
responsables et co-responsables des
réseaux d'Education prioritaire

s/c de Madame et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directeurs des
services départementaux de l'Education
nationale des Ardennes, de l'Aube, de la
Marne et de la Haute-Marne

Reims, le 13 novembre 2006

Rectorat **Objet :** Elaboration des contrats de réussite scolaire
Références : Circulaire du 30 mars 2006 relative à la relance de l'Education prioritaire
parue au BO du 6 avril 2006

Affaire suivie par
Michèle Coulon
CAREP
Téléphone
03.26.61.20.38.
Fax
03.26.61.20.40

Mél
carep@ac-reims.fr

Dans la circulaire visée en référence, il est demandé aux réseaux d'Education prioritaire - hors réseaux ambition réussite, pour lesquels ce travail a déjà été effectué- de mettre à profit l'année scolaire 2006-2007 pour élaborer un nouveau contrat d'objectifs. A cette fin, vous trouverez ci-joint un dossier, élaboré par le groupe académique de personnes ressources pour l'Education prioritaire, destiné à vous aider dans cette démarche.

Dans un premier temps, il s'agit de dresser **le diagnostic de mise en œuvre du contrat de réussite élaboré en 2002-2003.**

Vous trouverez ainsi dans ce dossier un tableau destiné à recueillir l'évolution, pour votre REP, des principaux indicateurs de contexte et de réussite ainsi qu'un guide d'analyse et de réflexion qualitative sur l'action conduite au sein du REP lors de ces trois dernières années.

Pour le recueil des indicateurs, j'attire votre attention sur la nécessité de vous référer aux instructions de renseignement des tableaux.

Quant au travail d'analyse et de réflexion, il peut s'alimenter des pistes suggérées par le guide sans que celui-ci doive pour autant constituer un carcan. Il est important de consacrer le temps nécessaire à l'analyse des résultats obtenus ainsi que des évolutions observées dans les différentes rubriques abordées par le guide en s'appuyant autant que faire se peut sur les réussites.

L'ensemble des documents renseignés pour ce diagnostic devront parvenir au CAREP pour le **12 janvier 2007, délai de rigueur.**

Ils seront examinés par les membres du groupe académique de personnes ressources et par les personnes qui se rendront dans votre REP au cours du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire (CF. infra) et dont l'identité vous sera communiquée auparavant.

L'élaboration du nouveau contrat d'objectifs entrera dans sa phase opérationnelle à



partir du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire. Elle devra s'appuyer sur le canevas qui figure également dans le dossier joint et aboutir à une formalisation précise, pour pouvoir servir de référent efficace tout au long de la mise en œuvre du contrat. Cette formalisation devra par conséquent être une étape importante du processus de réflexion collective et de concertation associant l'ensemble des acteurs du REP.

Cette démarche sera coordonnée par un comité exécutif composé *a minima* du responsable du REP, du co-responsable, du coordonnateur-secrétaire, du principal adjoint du collège et des directeurs des écoles du REP.

Au cours du 2^{ème} trimestre, le REP recevra la visite de deux ou trois personnes - essentiellement des membres des corps d'inspection du premier et du second degré- dont la mission consistera à accompagner l'élaboration du nouveau contrat. Il s'agira, pour eux

- de revenir sur les éléments de diagnostic à des fins de précision ou d'éclairage complémentaire ;
- de déterminer des champs pédagogiques ou didactiques dans lesquels le REP pourrait bénéficier d'un accompagnement spécifique ;
- d'assurer un suivi de cet accompagnement après la visite, tout au long du travail d'élaboration du contrat.

Les contrats d'objectifs, signés par l'inspecteur d'académie, le responsable et le co-responsable du réseau me seront adressés avant la fin de cette année scolaire.

Le Recteur,

Ali Bencheneb

